## Les salaires

## **Généralités**

## Quel salaire?

Le salaire correspond au prix du travail. Toutefois, en ce qui concerne la comptabilité, il n'y a pas qu'un type de salaire mais plusieurs comme :

- le salaire brut : salaire de l'employé y compris diverses allocations mais avant les déductions sociales
- le salaire déterminant AVS : salaire servant de base de calcul pour les déductions AVS, AI, APG, AC, AANP
- le salaire coordonné : salaire servant de base de calcul pour la déduction LPP
- le salaire net : montant viré sur le compte de l'employé

## Et les charges sociales?

Le salaire ne représente qu'une partie des coûts liés au travail.

Un ensemble d'assurances sociales sont devenues obligatoire au fil du temps. Sans elles, il n'y aurait ni retraite, ni allocations de chômage, ni rente d'invalidité, etc...

Le coût correspond à environ 1/5 des salaires versés. Les cotisations aux assurances sociales sont supportées tant par l'employeur que par l'employé.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision d'ensemble des différentes cotisations (source : OFAS)

Branche des assu- rances sociales	Cotisa- tions en % du revenu du travail Salariés	Cotisa- tions en % du revenu du travail Employeurs	Cotisa- tions en % du revenu du travail Total	Cotisa- tions en % du revenu du travail Indé- pendants	Montants concernant les assurés sans activité lucrative Minimum (en francs)	Montants concernant les assurés sans activité lucrative Maximum (en francs)
AVS	4.20%	4.20%	8.40%	4.200% - 7.800% <sup>1</sup>	392	19'600
Al	0.70%	0.70%	1.40%	0.754% - 1.400% <sup>1</sup>	65	3'250
APG	0.25%	0.25%	0.50%	0.269% - 0.500% <sup>1</sup>	23	1'150
AC <sup>2</sup>	1.10%	1.10%	2.20%	-	-	-
AAP <sup>2</sup>	-	0.77%	0.77%	3	-	-
AANP <sup>2,4</sup>	1.38%	-	1.38%	3	-	-
PP <sup>5</sup>	7.75%	10.27%	18.01%	3	-	-
AF	seulement VS: 0.3%	0.15% - 3.9%	0.15% - 3.9%	0.4-3.7%	-	-